

COMPTE-RENDU DETAILLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2016

Nombre de membres en exercice : 15
Présents et représentés : 12
Compte rendu affiché le 20/12/2016

L'an deux mil seize le treize décembre, à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 29/11/2016, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, David MERY, Patrice LACHENAL, adjoints, Philipp FUHRMANN, Sandrine BAUDET, Philippe SAUTIER, Daniel FOËX, Elodie BUSSAT, Matthias BLANDIN, Jean-Romain BRIQUE, conseillers.

Procurations : Christiane BOURAS à Michel MERMIN, Virginie BOUVARD à Patrice LACHENAL

Absentes : Carole CONS, Tanaïs DE SURMONT et Cécile DUPARC.

A été nommé secrétaire : Daniel FOËX

Le compte-rendu du 08/11/2016 est approuvé à l'unanimité.

1. Intercommunalité :

CCG – CAUE : M. le Maire rappelle que la Communauté de communes du Genevois adhère, depuis plusieurs années, au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie (CAUE). En tant que membre de l'association, la Communauté de communes mais également ses Communes membres peuvent aujourd'hui bénéficier de conseils et d'informations ponctuels dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. La Communauté de communes souhaite prolonger cette démarche, afin d'offrir aux communes membres intéressées la possibilité d'une mission de conseil régulière. L'assemblée, à l'unanimité, approuve la convention proposée et autorise M. le Maire à la signer.

Gravière de Fontanille : M. le Maire explique que la gravière de Fontanille et ses milieux environnants ont été identifiés dans le contrat corridors « Champagne-Genevois ». La fiche n°13 du contrat a pour objectif de revitaliser cette ancienne gravière pour favoriser sa biodiversité, stopper les dépôts sauvages et préserver la qualité de l'eau de la source de Fontanille. Dans ce cadre, il convient de définir un partenariat avec la CCG qui permette à la fois la préservation du site et une gestion cohérente du patrimoine naturel exceptionnel de la gravière de Fontanille. M. le Maire propose de conclure une convention qui définit les modalités de ce partenariat afin d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux du site dans un but de préservation du patrimoine qu'il abrite, et notamment les conditions de mise à disposition des parcelles concernées à la CCG pour en assurer la réalisation. Le Conseil municipal, à 9 voix pour, une contre et 2 abstentions, approuve la convention d'usage pour la gestion de la gravière de Fontanille avec la CCG, d'une durée de 5 ans, telle que présentée, et autorise M. le Maire à la signer.

2. RIFSEEP :

M. le Maire rappelle que La Commune de JONZIER-EPAGNY a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP afin de prendre en compte la place des fonctions dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes. Il précise que les montants attribués aux agents communaux ont été harmonisés aux régimes indemnitaires des communes du canton et de la Communauté de Communes du Genevois. Le projet de délibération présenté au comité technique du Centre de Gestion 74 a été approuvé le 22/09/2016. Suite à cette présentation, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'instaurer le RIFSEEP au 1^{er} janvier 2017 au sein de la commune et approuve les montants tels que présentés pour une harmonisation des primes à l'ensemble des agents du territoire fixées selon leur fonction.

3. PLU :

La révision du PLU suit son cours depuis la réunion publique du 2 décembre dernier.

4. Urbanisme :

Certificats d'urbanisme :

- Vente Consorts DUPARC Maurice/ EHRHART Matthieu –137 Route des Maréchaux
- Demande d'information BESSON Daniel – Au long Perrier – B 833
- Demande d'information GAILLARD Fernande – Au long Perrier – B 832
- Demande d'information VAGNOUX Jeanine – Le Devin – B 752

Déclarations préalables :

- HERMANN Grégory : agrandissement maison – 64 Chemin de Fontanille – demande de pièces complémentaires (plans masse + façades).
- HERMANN Grégory : réfection de la toiture – 64 Chemin de Fontanille – avis favorable.
- DUPARC Jean-Paul : division parcellaire – Route du Devin – B 333 – avis favorable.

5. Travaux :

Pont Jonzier/Savigny : les travaux de réfection en pierre ont été réalisés par l'entreprise BESSON TP pour un coût total de 12 160 € HT réparti entre les deux communes.

Salle du caveau : suite à une panne de chauffage des travaux seront réalisés par l'entreprise BALLEYDIER courant janvier 2017.

6. Environnement :

Décoration rond-point Noël : les élus remercient toutes les personnes qui ont participé à l'embellissement du rond-point à l'occasion des fêtes de fin d'année.

7. SIAV:

M. Le Maire rappelle la fusion du Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV) et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) au 1er janvier 2017. Dénommé « Syndicat Intercommunal du Vuache » il explique qu'il convient aujourd'hui de désigner les délégués communaux à cet organisme. A l'unanimité, sont désignés :

Titulaires : Jean-Romain BRIQUE

Phil FUHRMANN

Suppléant : David MERY

8. Scolaire:

Sécurité : pour des raisons de sécurité, M. MERY explique à l'assemblée que le portail de l'école sera dorénavant fermé durant les heures de garderie. Les parents sont invités, à compter du 3 janvier 2017, à passer par la « grande porte » (côté monument aux morts) pour se rendre à la garderie. Il rappelle que durant les heures de classe les enseignantes assurent l'ouverture et la fermeture du portail. L'accès aux plannings d'inscription « cantine-garderie » sera possible lors de l'ouverture de la garderie et du portail lors des entrées et sorties de classe.

9. Divers :

Finances : Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif à hauteur du quart des crédits ouverts en 2016. Ceci permettra le règlement des factures d'investissement avant le vote du BP.

Remboursements : A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de rembourser les sommes suivantes :

- Virginie BOUVARD : 530 € TTC - solde petits-déjeuners Hôtel Crystal
- Patrice LACHENAL : 391,40 € TTC - repas restaurant La Gueuze

Vœux du Maire : 6 janvier 2017 à 19h30 à la salle communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

**Le Maire,
M. MERMIN**